



Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de David ben Messaouda, Rav Moshé ben Raziél, Chímone ben Messaouda



Pour l'élévation de l'âme de Yítshak Ben Chímone, Yéhouda Ben David, Chímone Ben Yítshak, Aaron Ben Chímone, 'Haïm ben David, David Ben yaakov, Yéhía ben Yaakov, Messaouda bat Guemra, et 'Hanna Bath Esthé



Pour le zévoug de Sarah bat Avraham, Azriel ben Sarah et David ben Julie, Jenny Bat Étoile



Résumé de la Paracha

La parachat matot débute en définissant les lois qui régissent les voeux volontaires et les serments, qu'un homme ou une femme, s'engagerait à tenir. Elle relate ensuite, la bataille qu'ont livrée les bné-Israël aux gens de Midiane, en représailles pour les fautes que ces derniers ont fait commettre au peuple. Une fois vaincus, Moshé, sur ordre d'Hachem, répartit le butin en fonction de chaque personne. Suite à cela, les tribus de Réouven et de Gad, ainsi que la moitié de celle de Ménaché demandent la permission de s'installer dans les villes se trouvant avant le Jourdain et de les prendre à la place de leur héritage sur la terre d'Israël.

La parachat Massei, qui clôtüre le livre de Bamidbar, énumère les quarante deux voyages accomplis par le peuple depuis la sortie d'Égypte. Elle définit ensuite les frontières du pays dont les bné-Israël allaient prendre possession et la manière dont le territoire devra être réparti

Dans le chapitre 31 de Bamidbar, la torah dit :

א / וַיְדַבֵּר יְהוָה, אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר

1/ Hachem parla ainsi à Moshé:

ב / נָקֵם, נִקְמַת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל, מֵאֵת הַמִּדְיָנִים; אַחֲרַי, תִּאָּסֵף אֶל-עַמִּיךָ
2/ "Exerce sur les Madianites la vengeance due aux enfants d'Israël; après quoi tu seras réuni à tes pères."

ג / וַיְדַבֵּר מֹשֶׁה אֶל-הָעָם לֵאמֹר, הִתְלַצּוּ מֵאִתְּכֶם אֲנָשִׁים לְצָבָא; וַיִּהְיוּ, עַל-מִדְיָן, לְתֵת נִקְמַת-יְהוָה, בְּמִדְיָן

3/ Et Moshé parla ainsi au peuple: "Qu'un certain nombre d'entre vous s'apprentent à combattre; ils marcheront contre Madian, pour exercer sur lui la vengeance de Hachem.

ד / וַיִּקְצֹף מֹשֶׁה, עַל פְּקוּדֵי הַחֵיַל, שָׂרֵי הָאֲלָפִים וְשָׂרֵי הַמְּאוֹת, הַבָּאִים מִצָּבָא הַמִּלְחָמָה

14/ Moshé se mit en colère contre les officiers de l'armée, lez chefs de milliers et de centaines, qui revenaient de l'expédition de guerre,

ה / וַיֹּאמֶר אֲלֵיהֶם, מֹשֶׁה: הַחַיִּיתֶם, כָּל-נַקְבָּה

15/ et Moshé leur dit: "Quoi! Vous avez laissé vivre toutes les femmes?"

ו / הֲנֹה הָיוּ לְבָנֵי יִשְׂרָאֵל, בְּדַבַּר בְּלָעָם, לְמִסַּר-מַעַל בִּיהוָה, עַל-דְּבַר-פְּעוּר; וְתַהֲיִי הַמַּגִּפָּה, בְּעַדַת יְהוָה

16/ Ne sont-ce pas elles qui, à l'instigation de Bilaam, ont porté les enfants d'Israël à trahir Hachem pour Baal-Peor, de sorte que la mort a sévi dans la communauté de Hachem?

...

ז / וַיֹּאמֶר יְהוָה, אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר

25/ Hachem parla à Moshé en ces termes:

ח / שָׂא, אֵת רֹאשׁ מְלִקּוֹת הַשָּׂבִי, בְּאָדָם, וּבְבַהֲמָה--אִתָּה וְאֶלְעָזָר הַכֹּהֵן, וְרֹאשֵׁי אֲבוֹת הָעֵדָה

26/ "Fais le relevé de toutes les prises en personnes et en animaux, toi avec Eléazar le cohen et les

principaux membres de la communauté.

כז/ וְהָצִיֵת, אֶת-הַמִּלְחָמָה, בֵּין תְּפֹשֵׁי הַמִּלְחָמָה, הַיְצָאִים לְצָבָא--וּבֵין, כָּל-הָעֵדָה

27/ Tu partageras ces prises entre les guerriers qui ont pris part à l'expédition, et le reste de la communauté.

כח/ וְהִרְמֵת מֶכֶס לַיהוָה, מֵאֵת אֲנָשֵׁי הַמִּלְחָמָה הַיְצָאִים לְצָבָא--אֶחָד נָפֵשׁ, מִמֶּשֶׁם הַמָּאוֹת: מִן-הָאָדָם, וּמִן-הַבָּקָר, וּמִן-הַחֲמֹרִים, וּמִן-הַצֹּאֵן

28/ Puis tu prélèveras comme tribut pour Hachem, de la part des gens de guerre qui ont fait l'expédition, une tête sur cinq cents: individus humains, bœufs, ânes et menu bétail.

Il serait idéal de citer l'intégralité du passage mais cela serait trop long dans le format du dvar torah. Contentons-nous de résumer partiellement les faits. Suite aux événements de la parachat Balak, une partie des membres de la tribu de Chimone s'est adonnée à la débauche avec les femmes de Midiane. Les conséquences de cette faute ne se font pas attendre et une grave épidémie frappe 24000 membres de la tribu. C'est pourquoi, avant de quitter ce monde, Hachem réclame « vengeance » et demande à Moshé d'attaquer Midiane. Nous parlons ici de vengeance pour reprendre la traduction du texte, toutefois, à l'échelle divine, il ne s'agit pas de comprendre cette expression dans son format standard.

Hachem cherche ici à réaliser une réparation des conséquences négatives de la faute qui a été commise, et cela passe nécessairement par l'affrontement avec les instigateurs de la faute. Suite à sa victoire, le peuple revient avec son butin et Moshé est surpris de constater la survie des femmes de Midiane. Sa réaction fait sens dans la mesure où il paraît absurde de s'en prendre uniquement aux hommes et de maintenir l'élément de la faute. C'est d'ailleurs en ce sens que nous comprenons la démarche divine : il s'agit réellement d'une réparation et non d'une vengeance au sens propre. Dans le cas contraire, la capture des femmes de Midiane ne devrait pas déranger plus que cela, particulièrement à l'époque où l'esclavage était de mise. Nous comprenons donc dans ce contexte précis le besoin de ne pas laisser les femmes en vie. Par la suite, Hachem demande aux soldats de prélever un impôt sur le butin obtenu et cela amène les combattants à demander également une réparation devant leur attitude d'avoir laissé les femmes en vie.

Plusieurs questions se posent sur ce passage. La première fait suite à la reformulation adoptée par Moshé suite à l'ordre d'Hachem. En effet, nous constatons qu'Hachem parle de la vengeance des

bné-Israël lors de cette guerre, alors que Moshé annonce cela aux hébreux en parlant de la vengeance d'Hachem. Bien qu'il s'agisse finalement de deux idées communes, il reste rare de trouver Moshé altérer les propos du Maître du monde sans raison. Que cherche-t-il ?

La fin des versets que nous avons cités suscite elle aussi une interrogation. La lecture du texte indique que suite à l'impôt sur le butin, les soldats ont réclamé une réparation pour leur erreur d'avoir laissé survivre ces femmes. Cette réaction semble bien trop tardive, pourquoi attendre la mise en place d'une taxe pour réaliser leur erreur ?

Enfin, un dernier point attire notre attention et il s'agit sans doute du plus important : comment ces hommes, triés sur la volet pour leur grande proximité avec Hachem, peuvent-ils commettre l'erreur de laisser en vie les femmes responsables de la faute qu'ils sont venus combattre ? Cela n'a aucun sens et surprend de la part de ces tsadikim.

Le **Maor Vachéméch** (sur ce passage) aborde le sujet de façon magistrale au travers d'un long préambule.

Le **Yalkout Chimoni** (remez 12) rapporte qu'au crépuscule du Vendredi de la création, Hachem était occupé à créer les « שדים - *chédim* ». Il s'agit littéralement des « démons » ou de façon plus générale, de l'expression des forces du mal. Alors qu'il avait créé leur âme, il a sanctifié le chabbat empêchant de fait, la poursuite du travail entrepris et les laissant sans corps. Il est évident que la lecture de ce midrach nécessite une explication car tel quel, il suggère qu'Hachem ait été pris de court et n'ait pas prévu assez de temps pour terminer son entreprise.

Dans la même suite d'idée, le maître cite un enseignement nécessitant explication. La guémara rapporte (Traité Brakhot, page 43b) : « *Le maître enseigne : un grand pas enlève un cinq-centième de la vue d'un homme. Quel est le remède (lorsque cette vue est perdue) ? Il peut la recouvrer en buvant le vin du Kidouch de Vendredi soir.* » Cet enseignement ne nous fournit pas sa source : pourquoi une personne perd-elle sa vue en marchant de la sorte et en quoi cela est-il lié au chabbat dont le Kidouch est en mesure de remettre les choses en place ?

Sur la base de ces deux questions, le maître explique une notion fascinante. Comme chacun le sait, l'objectif d'Hachem en nous créant est de nous procurer du bien en tant que récompense pour nos efforts lors de notre affrontement contre le mauvais penchant (pour plus de détails sur le sujet, voir Yamcheltorah Béréchit Tome 1, premier chapitre). Ce mauvais penchant est à la base du libre-arbitre en ce sens où son rôle est de contrebalancer la vérité, la nier et nous offrir un choix parfait. Il est évident que pour aboutir à ce résultat, il y a un besoin de dissimuler la réalité divine : si Dieu était manifeste, les tentatives du mauvais penchant n'aboutiraient jamais tant la vérité serait apparente. C'est pourquoi nos maîtres parlent du « tsimtsoum » qui signifie littéralement « le rétrécissement ». Il s'agit du fondement de la création du monde dans lequel, Hakadoch Baroukh Hou matérialise l'univers afin de se dissimuler derrière la matière. Dieu est présent mais un voile cache son existence. Il est d'ailleurs intéressant de souligner que le monde se dit en hébreu « עולם - 'Olam » dont la racine peut se lire « עלם - 'Ilem » signifiant « caché », car à juste titre, la création du monde est le système par lequel Dieu se dissimule. C'est en ce sens que nous parlons de « tsimtsoum » car Dieu diminue son expression. Ce procédé est corrélé avec l'apparition du mal qui s'installe à mesure qu'Hachem masque sa présence. Il s'agit là de l'objectif du voile que le Maître du monde met en place. En diminuant son expression au profit de la manifestation du mal, un équilibre se crée laissant place au libre-arbitre. Il est donc important de comprendre que cet équilibre est parfaitement dosé. Si Dieu se dissimulait plus encore, alors la matière serait trop opaque pour que nous puissions voir l'existence du divin au travers. À l'inverse, si Hachem intensifiait sa présence, alors le mal ne

serait pas en mesure de nous faire douter.

En ce sens, le **Zohar** rapporte que lors de sa création, le monde s'allongeait sans cesse jusqu'au moment où Hachem a stoppé la progression de la matière. C'est pourquoi, un des noms de Dieu est « שדי - *chadaï* ». Nos maîtres expliquent que ce nom provient de la phrase « שאמר לעולם די *qui a dit stop au monde* » car il a interrompu l'expansion de la matière et donc des forces négatives qui s'y installent. En ce sens, nous pourrions dire que ce nom qualifie l'équilibre du libre-arbitre, car il est la jauge permettant l'égalité des forces. La structure de ce nom est elle-même intéressante car elle cache parfaitement la réalité dont nous parlons. En effet, les forces du mal se manifestent au travers des « שדים *chédim* » que nous traduisons par « démons ». Au singulier, ce mot se dit « שד *chéd* » et correspond aux deux premières lettres du nom d'Hachem. La dernière lettre de ce nom est le « י - *youd* » correspondant à la force positive intervenue pour réprimer le développement des forces du mal. Il n'est d'ailleurs pas surprenant que cette lettre intervienne dans la mesure où elle correspond à la première lettre du tétragramme divin « יהוה-וה-י ». Ce « י - *youd* » apparaît donc comme la frontière entre l'existence du mal désireux d'accroître sa présence et la frontière divine qui se maintient sur terre.

Il est important de déterminer précisément comment ce « י - *youd* » est intervenu dans l'arrêt des forces du mal. Cette manifestation se fait finalement à un moment très précis, celui où la création prend fin, lorsque la dimension spirituelle s'impose sur terre, à savoir au septième jour, celui du chabbat. Ce moment correspond bien à l'arrêt brutal de la création matérielle au profit d'une apparition parfaitement spirituelle. En ce sens, nous pouvons comprendre l'enseignement du **Yalkout Chimoni** sus-mentionné sur l'interruption de la création des « שדים *chédim* » à l'entrée du chabbat. Dieu n'est pas pris de court, bien au contraire, il s'agit simplement de sa volonté. Sa dissimulation au profit de l'apparition du mal ne doit pas être totale, sans quoi le mal serait invincible pour l'homme. La création des « שדים *chédim* » se veut donc par nature inachevée et refoulée à la frontière de ce que nous avons appelé le tsimtsoum. Dieu restreint sa

présence à une certaine limite qui n'est autre que le chabbat. C'est pourquoi, c'est le chabbat qui interrompt la création des « שְׂדִים *chédim* » car il manifeste la sainteté qui empêche leur progression. C'est également pourquoi, il existe un nom à la frontière des deux dimensions qui n'est autre que l'association des deux manifestations, divine au travers du « י - *youd* » et impure au travers « שָׁד *chéd* » pour former « שְׂדֵי - *chadaï* ».

Le **Maor Vachéméché** va plus loin et analyse ce nom divin dans une strate plus profonde, celle des lettres cachées dont nous avons parlé la semaine dernière. Dans notre cas il s'agit d'écrire les trois lettres de cette façon « שִׁין - *chine* », « דַּלֶּת - *daleth* » et « נוּן - *noune* ». La partie en caractère gras est la partie dévoilée et les autres sont celles cachées. Les lettres cachées ont pour valeur numérique 500. De façon très imagée, nous pourrions dire que ce nombre correspond à l'épaisseur de la frontière empêchant l'expression pleine des forces du mal. Cette limite encadrée par 500 apparaît de fait comme la force capable de percer l'obscurité des forces du mal afin de permettre à l'homme d'entrevoir la lumière divine. Il s'agit là du secret caché derrière le deuxième enseignement que nous avons cité au nom du talmud, concernant les grands pas. La guémara utilise cette expression pour parler du fait de courir après les futilités de ce monde et atteste que les poursuivre retire un cinquième de la vue de l'homme. Au vu de notre développement, nous comprenons le sens à donner à cette assertion. Poursuivre les futilités de ce monde correspond bien au fait d'octroyer de l'importance au mal en délaissant le bien. Cette attitude tend à renforcer l'expression du mal au détriment de cette barrière chargée de stopper son avancé. C'est pourquoi, la talmud précise que cela amène l'homme à perdre un cinquième de la vue, car la frontière est bien encadrée par cette valeur et la démarche de l'individu poursuivant le mal affaiblie cette énergie source de la lumière divine. Il apparaît maintenant évident que seul le Kidouch du chabbat soit en mesure de contrecarrer cet effet négatif car, le chabbat correspond à la force capable de refouler le mal et permet donc de réinstaurer l'état initial.

Ce long préambule nous permet maintenant d'aborder notre sujet initial concernant la survie

des femmes de Midiane. Lorsque Moshé se met en colère contre les soldats de retour, ces derniers ne comprennent pas quelle est leur erreur, ils n'ont en apparence commis aucune faute. Le texte précise même la survie de l'intégralité des soldats, témoignant de l'assistance divine en leur faveur. Il s'agit donc bien de tsadikim. Ce n'est qu'ensuite, lorsqu'Hachem va réclamer un cinquième du butin qu'ils vont comprendre l'allusion qui leur est faite. Si le Maître du monde réclame cet impôt sur le résultat de la bataille, c'est qu'une erreur a été commise et le prélèvement en question vise la réparation du problème. La guémara révèle leur faute (traité chabbat, page 64a) : « *Moshé se mit en colère : Rav Na'hamn a dit au nom de Rabba Bar Avouha : (en les voyant venir avec les femmes en vie) Moshé s'est adressé à eux en disant : peut-être êtes vous retournés à vos mauvais travers (en référence à la faute déjà commise avec les femmes de Midiane) ? Ils ont alors répondu : Il ne manque personne parmi nous (en ce sens où l'affrontement n'a fait aucune victime du côté hébreu, prouvant le soutien qu'Hachem leur a apporté). Moshé rend alors la parole : s'il en est ainsi pourquoi me parlez-vous de réparation. Ils lui ont alors dit : de la faute, nous sommes sortis, de la pensée nous ne sommes pas sortis. C'est pourquoi la torah poursuit immédiatement par le verset : ils ont approché leur sacrifice à Hachem* » Ces hommes attestent donc de notre propos : en avançant que pour combattre Midiane, leurs pensées n'étaient pas pures et ils ont finalement marché vers la futilité comme en témoigne la survie des femmes en question. Seulement, ils ne s'en sont aperçus qu'après la requête d'Hachem d'un impôt d'un cinquième en rapport avec la perte de lumière correspondante qu'ils ont eue.

Tentons d'aller plus loin : pourquoi ne se sont-ils rendus compte de rien alors que leurs pensées étaient impures ?

Le **Mé Hachilou'ah** détaille plus en avant le reproche que la guémara sus-mentionnée rapporte au nom de Moshé lorsqu'il dit : « *peut-être êtes vous retourner à vos mauvais travers (en référence à la faute déjà commise avec les femmes de Midiane) ?* » Nos sages rapportent (traité Sanhédrin, page 82a) qu'au moment de la faute, Zimri est allé se justifier devant

Moshé : Si ces femmes de Midiane nous sont interdites, de quel droit t'es-tu marié avec Tsiporah, elle-même issue de ce peuple ? L'argument de Zimri n'est pas à prendre en première lecture. Il s'agit d'affirmer la chose suivante : de même que Moshé, en épousant Tsiporah, a senti la sainteté cachée en elle, de même Zimri atteste que les femmes avec lesquelles la tribu de Chimone cherche à s'unir disposent de la possibilité de se lier à la sainteté.

En effet, le **Arizal** dévoile que Zimri n'est autre que la réincarnation de Chkhém et Kosbi est celle de Dinah. La torah raconte en effet (voir parachat Vayéchev) que Dinah, la fille de Yaakov, a été violée par Chkhém. En représailles, Chimone et Lévi vont abattre le village responsable de cette souillure en mettant à mort précisément 24000 personnes. Le **Rama' Mipano** (gilgoulé néchamot, alinéa 20) révèle alors qu'il s'agit en fait des mêmes personnes réincarnées dans cet événement et qui malheureusement vont à nouveau fauter.

Sur cette base Zimri avance son argument à Moshé. Ressentant un lien particulier avec Kosbi, il traduit cela comme une source de sainteté mais se trompe puisqu'Hachem ne lui a pas autorisé cette union. C'est précisément cette erreur que commettent les soldats en laissant les femmes en vie : ils pensaient avoir décelé de la sainteté chez ces femmes et espéraient en fait les convertir pour les rapprocher d'Hachem.

Sur quelle base ont-ils évalué la sainteté en question ?

Leur erreur provient à l'évidence du statut de ces femmes qu'ils ont jugé être « Yéfât Toar ». Il s'agit du cas décrit dans la parachat Ki Tetsé où, durant la guerre, un homme capture une femme et peut, sous certaines conditions, se marier avec elle. En apparence, cette démarche est difficile à comprendre car elle contredit un principe fondamental de la torah refusant de céder à notre mauvais penchant. Comment concevoir qu'Hachem valide une telle attitude ?

Le **Or Ha'haïm** (au début de parachat Ki Testé) nous éclaire. Depuis qu'Adam Harichone a consommé le fruit de l'arbre, le bien et le mal se

sont entremêlés. Cela a eu des conséquences au niveau des âmes qu'Hakadoch Baroukh Hou a créées. De sorte que, certaines d'entre elles se sont retrouvées prisonnières des forces du mal. Le résultat est qu'il existe aujourd'hui des néchamot saintes mais qui contiennent une petite partie de forces négatives, et réciproquement, nous trouvons des âmes impures qui renferment des étincelles de sainteté.

Il faut comprendre que le mal correspond sur un plan spirituel, à la non-existence. En effet, il n'est que pure invention et ne se base que sur le mensonge, à savoir sur une notion qui n'est pas réelle mais fictive. Puisque le mal représente la non-existence, il ne devrait pas exister. Ce qui lui donne la possibilité de survivre est une base réelle, une base de bien. En clair, le bien est ce qui nourrit le mal. En fautant, nous transférons du bien, de la vie, aux forces du mal qui trouvent ainsi le moyen de se manifester. Ainsi, lorsqu'Adam a fauté, il a littéralement donné vie au mal qui s'est emparé de la vitalité qui se trouve dans le bien. Des parties de néchamot sont donc captives et encerclées par les forces du mal et leur permettent de survivre. Tout l'objectif des bné-Israël au cours de l'histoire est de remettre les choses en ordre et d'exfiltrer ces parties d'âmes afin de les restituer aux forces du bien. Pour cela, nous devons faire les mitsvot qui permettent un tel transfert.

Lorsqu'une partie de néchama se trouve encerclée par le mal, il arrive que cette dernière parvienne à faire pencher la personne vers le bien. Cela explique pourquoi certains goyim cherchent à se convertir d'eux-mêmes et donnent place à de grands personnages, comme ce fut le cas pour Routh Hamoavia. Par contre, il arrive que le bien ne parvienne pas à s'extraire et reste littéralement bloqué dans les forces du mal, sans réussir à les orienter vers le bien. Il devient alors difficile de pouvoir sauver cette néchama de façon naturelle et il faut dans ces conditions réussir à « raviver » la vitalité de cette âme. Or comme le souligne le **Or Ha'haïm**, au moment où il accomplit une mitsvah, l'homme se voit investi d'une lumière divine qui repousse le mal. De là, découle une explication somptueuse de ce passage si énigmatique.

La Torah commence en disant : « כִּי-תֵצֵא לְמִלְחָמָה »

Quand tu sortiras en guerre » pour nous préciser l'état particulier dans lequel la scène se déroule, celui de l'accomplissement d'une mitsvah. À cet instant, la personne en question est vêtue d'un habit de sainteté qui repousse le mal. Dès lors, la torah poursuit en parlant de la « יפת-תֹּאֵר *une femme de belle forme* ». Comme nous l'avons expliqué, il se n'agit pas de la beauté telle que nous l'entendons communément, car nos sages ont enseigné que cela s'applique même si la femme est laide. Il s'agit plutôt d'une femme qui a en elle de la beauté spirituelle, qu'elle dispose d'une part de néchama emprisonnée par les forces du mal. Cette néchama est captive. C'est pourquoi la Torah poursuit et dit « וְלִקְחָהּ לָךְ *que tu la prennes pour toi* ». Hachem suggère ici de sauver cette néchama en la prenant littéralement afin de l'extraire du mal qui l'entoure.

Cependant, la Torah met en place un procédé important afin de permettre d'être sûr qu'il s'agit bien d'une néchama pure et non d'une ruse de notre mauvais penchant. Ainsi, avant de se marier avec cette femme, l'homme devra la laisser trente jours dans sa maison, elle devra se raser les cheveux et se laisser pousser les ongles. L'objectif de la manœuvre est de la rendre repoussante. Dès lors, s'il ne s'agit que de notre mauvais penchant qui cherche à nous faire fauter, alors évidemment, la femme ne nous attirera plus et nous comprendrons que nous étions dans l'erreur. Par contre, si après toute cette démarche, elle nous paraît toujours aussi belle, cela sera bien la preuve que la beauté que nous lui trouvions n'est pas physique mais bien spirituelle. Qu'il s'agit d'une de ces néchamot perdue entre les mains des forces du mal et que nous n'agissons pas sous l'emprise du mauvais penchant. Dès lors la Torah nous demande d'accomplir une mitsvah. Celle de nous marier avec elle, afin de sauver cette néchama. Le contact spirituel que cela provoquera permettra au bien de se libérer de l'entrave que lui imposent les forces du mal.

À ce titre, nous comprenons la logique de survie des femmes de Midiane. Les soldats les ont capturées durant la guerre et ont alors jugé qu'il s'agissait de ces femmes que la torah qualifie par « Yéfât Toar » et dont l'objectif est de faire émerger la sainteté. Dès lors, où se trouve leur erreur ?

La Guémara que nous avons citée plus haut

répond à cette question : « de la faute, nous sommes sortis, de la pensée nous ne sommes pas sortis » La guémara sur place poursuit : « *Il est enseigné dans la maison de Rabbi Yichmaël : Pourquoi les bné-Israël de cette génération ont-ils eu besoin d'une réparation ? Car ils ont perverti leurs yeux en voyant la nudité (lors de la faute avec les femmes de Midiane)* » Nous comprenons donc parfaitement la perte d'accès à la lumière divine qu'ils ont vécue et le besoin d'offrir un cinquantième du butin, car leurs yeux ne voient plus au travers des forces du mal et ne perçoivent plus la lumière. Le 'Hida (dans son livre Péné David, à la fin de notre paracha) précise que dans ces conditions, la loi de Yéfât Toar ne peut plus s'appliquer, car leur démarche est initiée par la vision de la débauche suite à la faute de Zimri.

Ce dernier détail peut éventuellement nous permettre de répondre à notre première question : pourquoi Moshé parle-t-il de la vengeance d'Hachem, alors que le Maître du monde lui a énoncé la vengeance du peuple ?

Peut-être pouvons-nous avancer l'idée suivante. En changeant le propos d'Hachem, Moshé cherche à faire comprendre la démarche adéquate à adopter. Suite à la vision de débauche que le peuple a connue, naturellement il y a une perte d'accès à la lumière divine. C'est pourquoi, il faut au préalable se concentrer sur Hachem, sur le besoin de retrouver cet éclat disparu. Moshé insiste donc sur le fait qu'en l'état, les yeux des hébreux ne peuvent voir au travers du mal et que la confrontation porte sur le besoin de retourner à l'état d'origine. Au travers de cela, le peuple peut envisager d'atteindre sa propre réparation. Hachem évoque donc à Moshé l'objectif, celui de réparer la faute des hébreux, et Moshé énonce le procédé, celui de retrouver la possibilité de voir Hachem caché dans le mal. Tant que cette condition n'est pas de mise, alors le secret de la Yéfât Toar est hors service et il devient impossible de repérer les âmes enfouies dans les forces du mal. Les femmes laissées en vie par les soldats ne peuvent donc pas s'apparenter au titre de Yéfât Toar.

En comprenant cette lacune, les soldats prient Moshé d'obtenir une réparation et parviennent à l'avoir. À nouveau nous comprenons combien il est important de rester parfaitement connecté avec

la réalité divine pour éviter que les forces du mal obscurcissent notre regard et notre jugement. Il s'agit là, du seul moyen pour atteindre la sainteté et la vérité authentique. Yéhi ratsone qu'Hachem nous accompagne dans cette belle entreprise qui

nous permettra de briser le voile du mensonge, *amen véamen.*

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit